



Le vendredi 10 septembre 2010

**CH LAVAUUR**

## **GARANTIE INDIVIDUELLE DU POUVOIR D'ACHAT (GIPA)**

L'indemnité GIPA est versée aux agents après comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut sur une période de référence de 4 ans et entre celle de l'indice des prix à la consommation sur la même période.

Si ce traitement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, il percevra l'indemnité GIPA.

Le montant GIPA correspondra à un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat constaté.

Cette GIPA a été instauré en 2008.

### **LA GIPA 2010**

La GIPA a été reconduite en 2009. Pour 2010, elle sera attribuée aux fonctionnaires, titulaires ou non, **ayant perdu du pouvoir d'achat entre le 31/12/2005 et le 31/12/2009.**

Cette indemnité doit permettre de compenser une éventuelle perte de pouvoir d'achat sur une période de 4 ans. Elle sera versée aux agents bloqués au sommet de leur corps ou de leur grade et aux agents bénéficiaires de la GIPA en 2008 ou en 2009 faisant valoir leur droit à la retraite avant 2011.

#### **En 2010, seuls pourront bénéficier de la GIPA :**

- Les agents de la catégorie A, détenant un grade dont l'indice sommital est inférieur ou égal à la hors échelle B, soit 963.
- Les agents des catégories B et C qui ont atteint depuis 4 années au 31/12/2008 l'indice maximum de leur grade.

Cette indemnité pondérée par le temps de travail, sera versée pour 2010 si le salaire de base de décembre 2009 est inférieur à celui de décembre 2005 majoré d'un taux d'inflation ( celui retenu est de 6.2%)

### **CéGéT**ez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 à 16heures. tél. : 30 38 [cgt.chlavour@wanadoo.fr](mailto:cgt.chlavour@wanadoo.fr)

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : [www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr)

Pour rappel, chaque agent a droit à 1 heure d'information syndicale par mois ou 3 heures cumulées par trimestre. Utilisez ce droit pour nous rencontrer.